

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2020

Le conseil municipal, dûment convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni le vendredi 4 décembre 2020, à 18 h 30, sous la présidence du Maire.

Présents: Alexis Manach, Marie-Thérèse Laurent, Dominique Coadour, Youenn Boudier, Patrice Guillet, Valérie Jouan, Chantal cloître, Marie-Noëlle Jaffré, Sarah Lewenkron, Gilbert Berrou

Absent excusé : Sylvain Charbonnier

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Laurent

Approbation de l'ordre du jour proposé.

1 - Subventions aux associations

- Asso parents d'élèves : 500 euros
- Anciens Combattants : 300 euros
- Club des Korrigans : 300 euros
- Société de chasse : 300 euros
- Entente Monts d'Arrée handball : 150 euros
- Cavaliers des Monts d'Arrée : 50 euros
- ADS Montagnes Noires : 50 euros
- APPMA Huelgoat : 50 euros
- Carhaix Poher gymnastique : 150 euros
- Asso sur les traces de François Joncour : 50 euros
- Solidarité paysans : 50 euros
- Comité de développement du Poher Resagri : 50 euros
- Maison Familiale de Pleyben : 50 euros
- France Alzheimer Brest : 30 euros
- APF Paralysés de France : (France Handicap) : 50 euros
- Secours Catholique : 30 euros
- Comité départemental du Finistère du prix de la Résistance : 30 euros
- Secours Populaire Carhaix : 30 euros
- Assos des soins palliatifs présence/écoute : 50 euros
- ADAPEI Quimper : 50 euros
- Gourinoise contre le cancer : 50 euros
- Restos du coeur St-Segal : 30 euros
- Asso Jonathan Pierres vivantes : 30 euros
- Radio Ribin : 30 euros
- Carhaixment Dance : 50 euros
- Association Héritage Culturel/Mervent : 50 euros

2 - Transfert de compétences du PLU

Le maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 1er janvier 2021 sauf, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'article 136 (II) de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014,

Vu les statuts de la communauté de communes Monts d'Arrée communauté,

Vu l'article L 5214-16 du CGCT :

Considérant que la communauté de communes Monts d'Arrée communauté n'est aujourd'hui pas compétente en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale et qu'elle le devient automatiquement à compter du 1er janvier 2021, sauf nouvelle opposition de ce transfert de compétence d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Brennilis, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de Monts d'Arrée communauté.

3 - Travaux en cours

☛ Voirie

Le Maire fait état au conseil des travaux de voirie réalisés en 2020 :

- Nettoyage des villages
- Entretien des chemins ruraux
- Lamier.

Ces travaux effectués en totalité par le service commun de Monts d'Arrée communauté représentent un total de 37 042,52 euros contre 16 516,60 euros en 2019. Ce différentiel important tient notamment à un entretien conséquent d'un certain nombre de chemins ruraux.

Pour 2021, le Maire présente un devis estimatif réalisé par le service commun d'un montant de 35 900 euros TTC relatif à la voirie communale.

Ces travaux, qui entrent dans le cadre du groupement d'achats passé par l'intercommunalité, concerneront la route de Kermorvan, Bellevue, la Cité Hent Coz, la route de la station d'épuration, et une portion de la VC2.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette programmation de travaux et accepte le devis présenté par le service commun.

➔ Église

Le Maire fait état au conseil de l'avancement des travaux de l'église.

Ceux-ci se terminent malgré des problèmes d'étanchéité qui sont en passe d'être résolus.

Le Maire présente au conseil un devis de l'entreprise Lautech pour le nouveau plan d'éclairage de l'édifice d'un montant de 15 645,65 euros TTC et précise que ce dernier sera à la charge de la commune.

Le Maire présente également un devis quantitatif et estimatif de l'entreprise Grevet qui concerne une analyse des mortiers et des pierres côté Ouest du monument pour un montant de 5 664,96 euros TTC.

Cette analyse, conseillée par la maîtrise d'œuvre et la DRAC, sera pour le moment à la charge de la commune mais pourrait rentrer dans le marché par le biais de l'assurance si la malfaçon était retenue.

A l'unanimité, le Conseil approuve ces travaux et valide les deux devis présentés.

➔ Fibre optique

Le maire informe le conseil que la fin des travaux de déploiement de la fibre à Brennilis est annoncée pour l'automne 2021.

Il indique avoir assisté à une réunion, à La Feuillée, le 3 décembre, à laquelle étaient conviées les communes de Brennilis, La Feuillée et Botmeur, en présence du Président de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille accompagné de son informaticien.

Ces derniers proposent aux trois communes concernées une prestation de service permettant une fiabilisation des adresses (numérotation de toutes les habitations des différents hameaux) et leur numérisation (SIG). Il s'agit là d'une opération indispensable pour que les opérateurs de téléphonie et internet puissent fournir leurs services aux habitants.

Les plaques avec numéro d'adressage seront à charge de la collectivité (5 euros TTC environ la plaque).

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à souscrire cette prestation et à poursuivre les travaux.

4 - Convention

Le Maire présente au conseil une convention de mise à disposition de certains équipements du camping municipal à EPAL pour un montant de 3 000 euros, renouvelable tous les ans.

A l'unanimité, le conseil accepte cette convention et autorise le maire à la signer.

5 - Questions diverses

● Remplacement de l'éclairage de l'école

Les néons présents dans les salles de classe, devenus obsolètes, il convient de les remplacer par des dalles leds.

Le Maire présente au conseil 2 devis :

- L'entreprise Kervéadou pour un montant de 6 034,07 euros TTC
- La SAS Nédellec pour un montant de 5 366,88 euros TTC

Après en avoir délibéré, c'est par 9 voix pour et 1 abstention, que le Conseil confie ces travaux à la SAS Nédellec.

● Maternelle bilingue

L'installation de la classe bilingue ayant entraîné des frais pour la commune de Loqueffret, le Maire présente au conseil un tableau répertoriant ces frais susceptibles d'être partagés par les trois communes membres du RPI.

Après discussion, le conseil décide de demander de plus amples explications, le tableau présenté ne lui semblant pas suffisamment clair.

● Projet de restructuration du camping

Le 3 novembre, le Maire, deux adjoints et quelques élus ont reçu, en mairie, Mme Anne Donker, chargée du tourisme à Poher Communauté et à Monts d'Arrée Communauté pour nous renseigner sur la marche à suivre pour une restructuration du camping.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à poursuivre les investigations nécessaires à la réalisation de ce projet.

● Appel à projet

Suite à la visite, le 13/11/20, de l'arrière Vénec par Mme Poplin, Sous-Préfète de Châteaulin, le maire et deux adjoints se sont rendus, sur invitation, à une réunion en sous-préfecture, le 2 décembre 2020.

Cette rencontre visait à nous informer que, dans le cadre des actuels plans de relance, des aides pourraient éventuellement nous être octroyées pour monter un projet portant, entre autres, sur :

- . La rénovation de la maison de la réserve et des castors (MRNC).
- . Le remplacement de la muséographie existante devenue obsolète.

- . La réalisation d'aménagements de la place au droit de cette MRNV, voire de certains autres espaces en centre bourg.
- . La création d'itinéraires de découverte, soit au départ de la maison de la réserve, soit à partir d'un autre espace public situé à proximité ; l'objectif poursuivi étant la valorisation du patrimoine naturel, bâti, architectural, archéologique... de la commune.
- . L'harmonisation du fonctionnement Venec / village / MNRC.

Cette intention de projet devra être présentée avant fin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité :

. De donner une suite favorable à ce projet dans sa globalité

. D'en assurer le portage par la commune, si possible en concertation et avec l'appui de divers partenaires (services de l'état, Monts d'Arrée communauté, PNRA, ALECOB, l'association gestionnaire de la MRNC ...).

. D'autoriser le maire à le présenter.

● **Achat d'un ordinateur**

Le Maire présente au conseil un devis de l'entreprise COMPU Conseil pour l'achat d'un nouvel ordinateur à la mairie, pour un montant de 827,00 euros TTC.

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition commerciale.

● **Colis de Noël**

Après concertation entre les élus et le CCAS, un colis de Noël d'une valeur de 45 euros sera offert à nos anciens de plus de 65 ans en remplacement du traditionnel repas annuel des aînés.

● **Bulletin municipal**

Il est en cours d'impression et sera bientôt distribué aux habitants.

● **Prime personnel**

Depuis la mi-mars, la crise sanitaire Covid19 a imposé aux employés communaux de multiples adaptations destinées à assurer la continuité des services publics au niveau local.

C'est dans ce contexte particulier que le maire demande au conseil de se prononcer sur le principe de leur octroyer une prime exceptionnelle et, si accord, d'en fixer le montant.

Après en avoir délibéré, c'est par 9 voix pour et une abstention, que le conseil décide d'octroyer une prime exceptionnelle de 800 euros à chacun des 6 employés communaux.

● **Ajustement budgétaire**

Concerne la section de fonctionnement du budget assainissement qui n'est pas équilibrée : total dépenses : 74 002,34 € ; total recettes : 74 002,33 €

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à inscrire un crédit supplémentaire de 0,01 € au compte 7011 « vente eau ».

● **Demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Ces demandes concernent les budgets de l'eau (montant de 820,46 €), de l'assainissement (458,02 €) et celui de la commune (77,90 €).

Le conseil en prend acte et consent aux virements de crédits suivants :

- . Budget assainissement : virement de 158,02 € (- 158,02 € au 617 et + 158,02 € au 6541).*
- . Budget eau : virement de 520,46 € (-500,46 € au 701249 et + 500,46 € au 6541).*

● **Épicerie Sociale**

Le Maire fait part au conseil du planning de prise de marchandise au Super U du Faou pour l'épicerie sociale jusque juin 2021 (février 2021 pour Brennilis).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.